

L *Le mot du Maire*



En ce début d'année 2019, quelques informations sur l'évolution démographique de la commune. La bonne santé de notre démographie se confirme avec les chiffres qui viennent d'être publiés par l'INSEE sur la période 2011-2016. Nous comptons au 1^{er} janvier 2016 une population

totale de 1 500 habitants, un nombre que nous savons avoir dépassé aujourd'hui. La progression annuelle de la commune depuis 2011 est de 2,9%. A l'échelle de Dinan Agglomération, seules les communes de St Carné, St André des Eaux, St Maden et Pléboulle dépassent également les 2% d'évolution. Pour info, sur la même période l'évolution de la région Bretagne est de 0,5%.

Retours sur les projets réalisés en 2018 :

- rénovation complète des toilettes publiques, avec mise aux normes de l'accessibilité
- aménagement de jeux à grimper pour les enfants en face de la salle des fêtes, une table de pique-nique et des bancs seront installés au printemps pour accueillir au mieux les familles
- nouvelle phase de numérotation des habitations
- changement de l'armoire réfrigérée à la cuisine scolaire
- au niveau de la voirie, l'ensemble de la signalétique a été revu, de nombreux panneaux de signalisation, de direction ont été changés ou installés.
- réfection des routes de La Houssaye et de La Vilais, soit 2300 m
- le département est également intervenu sur la voirie en rénovant la RD 29A, soit 1 400 m. C'est axe entrant important, plus d'un millier de véhicules ont été comptabilisés par jour.

Pour 2019, voici les principaux projets envisagés :

- réalisation de l'aménagement du cimetière, les travaux débuteront au printemps et devraient être achevés pour la Toussaint. En parallèle, la voirie devant le cimetière sera revue afin d'améliorer la sécurité en entrée de village.
- élaboration d'un règlement pour notre cimetière, un document important pour assurer une bonne gestion de ce lieu.
- la cuisine du restaurant scolaire a besoin d'une réorganisation intérieure afin d'y améliorer les conditions de travail et d'assurer une conformité du local aux exigences sanitaires réglementaires. Nous en profiterons pour expertiser la toiture du bâtiment et réaliser des travaux si besoin.
- numérotation des habitations à poursuivre et à finaliser si le budget nous le permet.
- dans l'église, remplacement d'une partie de l'éclairage intérieur par des luminaires à Led.
- installation d'un panneau électronique d'information en centre bourg.
- aménagement de l'espace devant la Maison des Lutins avec réorganisation des massifs, pelouses et création de 2 terrains de pétanque.
- amélioration de la zone de loisirs située près des lotissements.
- installation d'un distributeur automatique de pain.

Ces projets se réaliseront bien évidemment en fonction de nos capacités financières et dans le respect de notre engagement de ne pas augmenter le taux communal des impôts locaux.

En ce qui concerne le Grand Débat proposé par le Président de la République, nous sommes en réflexion sur son organisation, nous vous tiendrons informés de la suite donnée.

Il est encore temps de vous adresser les meilleurs vœux de la municipalité et de partager une pensée affectueuse pour les doyens de la commune qui nous ont quittés en ce début d'année, Madame Madeleine Gravot née Lorre, à l'âge de 95 ans et Monsieur Eugène Chouin, à l'âge de 92 ans.



Vœux du Maire avec Mme Conseille sous-préfète



les bébés de l'année et leurs parents à l'honneur

État Civil

Récapitulatif 2018

Naissances

BOURSEUL Maëlie	1 ^{er} décembre
BRIGNON Léonie	31 octobre
CECIL DIGUAT Gabin	6 février
CHOANIER Alice	15 décembre
DELAÏTRE Romy	30 avril
DUVAL Inès	14 janvier
LE LUHERNE HERVÉ Robin	17 mai
LEMOT Gabriel	2 novembre
LORRE Léane	10 mai
MONIN Raphaël	30 septembre
OGÉ Logan	24 septembre
PHILIPPOT Gabriel	29 septembre
ROULLÉ Jules	22 juin
THÉBAULT Emmy	24 mai
URVOY Titouan	4 juillet

Mariages

BOUCHER Baptiste et de MOLLERAT du JEU Philippine	9 juin
DEVIES Christophe et MICHEL Marie-Lou	7 juillet
FRANCOIS Jérémy et MATHELY Claire	23 juin
GUIO Erwan et MICHEL Aurélie	8 septembre
KERYHUEL Simon et DELACHOUÉ Sophie	7 juillet
PICAVET Denis et CRÉACH Véronique	21 juillet
SINET Sébastien et LACROIX Anne-Sophie	28 avril

Décès

BOURGES Evelyne épouse JUHEL	19 novembre
CHENU Bernard	29 janvier
CHÉHU Albert	3 janvier
COLAS Charles	11 novembre
GORON Hélène veuve COATTRIEUX	19 avril
HAMON Agnès veuve RENAUX	11 mai
LEGAIGNOUX Claudine	13 août
LEGOUT Anne veuve GARAUULT	15 juillet
LORANT Marc	25 juillet
PÉGNY Jean	24 août
QUINQUENEL Geneviève veuve LEMOINE	3 mai
SCORDIA Christine épouse RENOUE	11 décembre

15 naissances • 7 mariages • 12 décès

Numéros Utiles

Mairie : 02 96 83 21 55

Site de la commune : www.saint-helen.fr

École Émilie et Germaine Tillion :

02 96 83 26 78

École St Yves : 02 96 88 29 60

Dinan Agglomération : 02 96 87 14 14

SAMU - Urgences médicales : 15

Pompiers : 18 / 112 (depuis un portable)

Police secours : 17

Centre anti-poison : 02 96 59 22 22

Alam 22 (maltraitance personnes âgées) :

02 96 33 11 11

SOS enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

RAMASSAGE DES SACS JAUNES

Semaine impaire

(le mardi toutes les deux semaines)

Il vous est rappelé de ne pas déposer les sacs jaunes trop tôt ou de les laisser au bord des routes jusqu'au prochain passage et ceci dans un souci d'esthétique, d'émanation d'odeurs, tentation pour les animaux...

Il en est de même pour les poubelles (conteneurs verts) qui doivent être rentrées après le passage du camion.

FERRAILLES

Prochaines dates de ramassage :

les mardis 2 avril, 2 juillet

et 1^{er} octobre 2019

Nous vous rappelons que seules les ferrailles sont collectées et en aucun cas les encombrants !

RÉGLEMENTATION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Dans les Côtes d'Armor, il est interdit toute l'année, l'incinération des déchets verts par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage (sauf les exploitants agricoles sous certaines conditions avec demande d'autorisation).

La loi en vigueur du Grenelle de l'environnement stipule que le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de propagation d'incendie. En plus, il est la source d'émission importante de substances polluantes.

Les infractions sont passibles de sanctions prévues aux dispositions des codes pénal et forestier.

Pour vos déchets verts pensez au dépôt en déchetterie, au paillage et au compostage !



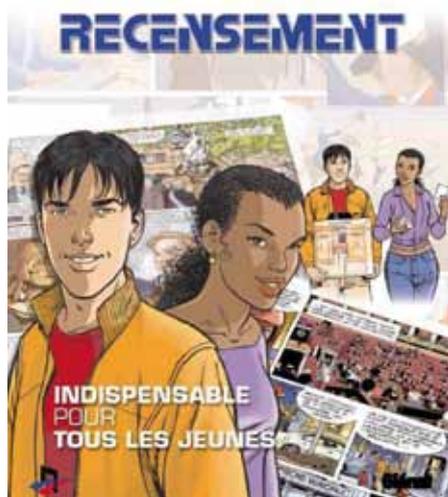
Les crottes, y'en a ras-la-truffe !



Ramasser, c'est respecter

Recensement Militaire

Le recensement est obligatoire ; il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} suivant. Se présenter en mairie avec le livret de famille.



Opération Argent de Poche

Pendant les prochaines vacances de Printemps, à nouveau la municipalité propose à des jeunes nés en 2001 et 2002 d'accéder à des missions d'entretien sur la commune. Les jeunes intéressés et motivés doivent déposer une candidature en mairie. Ils recevront en contrepartie une indemnisation de 15 euros par mission (3h de travail).



HEURES D'OUVERTURE

Déchetterie de Conillé

02.96.88.23.22

Ouverture

lundi - mardi - vendredi - samedi

Horaires

8h45 - 12h30 et 14h00 - 17h45

Dates des élections

Élections Européennes

le dimanche 26 Mai 2019

Rappel : ne pas oublier de se munir d'une pièce d'identité



Inscriptions sur les listes électorales

La loi n° 20161048 du 1er Août 2016 sur la réforme de l'inscription sur les listes électorales, avec la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU), entre en vigueur au 1er janvier 2019.

Elle a pour objectif principal de rapprocher les listes électorales de la réalité du corps électoral en remédiant aux imperfections constatées. La création d'un répertoire électoral unique et permanent, tenu par l'INSEE, constitue le socle de ces profonds changements.

Aussi cette réforme abolit les dates limites de fin d'inscription sur les listes électorales.

Si vous souhaitez voter lors des prochaines élections de 2019, vous devez vous présenter à la Mairie **avant le 30 Mars 2019.**

Pour cela, vous devez être munis de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

CHIENS ERRANTS

Comme tout animal, le chien peut, par son comportement, causer des dommages à autrui. En conséquence, il requiert une certaine attention de son maître ou de toute personne chargée de sa surveillance. Bien sûr, on peut penser que tout le monde sera d'accord avec cette affirmation... sauf que certains propriétaires ont du mal à se l'appliquer à eux-mêmes !

Il convient donc de rappeler qu'un animal est considéré être en état de divagation dès lors qu'il se trouve hors de la propriété de son maître, et hors de sa surveillance, et de son contrôle.

Nous appelons donc les propriétaires de chiens à faire preuve de la plus grande vigilance pour éviter que ceux-ci ne s'échappent et divagent dans la commune. En effet, même si ces animaux ne sont pas agressifs ou dangereux, ils peuvent par leur seule présence sans surveillance, inquiéter des enfants, des personnes âgées, des joggeurs ou des cyclistes qui se promènent.

Nous comptons sur votre civisme et votre responsabilité.



TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Nous vous rappelons l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 réglementant les bruits de voisinage. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Commémorations

Le dimanche 11 novembre, le cortège des officiels s'est mis en route au rythme des cloches de l'église. Dans toutes les églises de France, la sonnerie des cloches, pendant onze minutes, a rappelé l'annonce officielle du cessez-le-feu à cette heure précise.

Les élèves des deux écoles hélénaises ont pris part à la cérémonie qui marquait le 100^{ème} anniversaire de la signature de l'Armistice qui mit fin à la 1^{ère} Guerre Mondiale en 1918.

Ils ont lu de courtes citations extraites du livre "J'ai vécu le Première Guerre Mondiale, trois témoins racontent", édité chez Bayard.

Auparavant les noms des 48 poilus de la commune décédés au cours du conflit avaient été cités un à un.



Texte et photo-© Catherine Davy-Le Télégramme

Club de l'Amitié de Saint Hélen

Bonne Année du Club de l'Amitié de St Hélen.

Le Club a fait son Assemblée Générale 2019 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du tiers sortant et la lecture du bilan financier 2018.

Les vœux de la présidente, du trésorier et du secrétaire ont fait l'unanimité des 96 adhérents présents pour 120 inscrits à ce jour, soit 7 de plus en 2018.

Et pour finir tout le monde a dégusté la galette des rois. Inscrivez-vous au Club si ce n'est déjà fait !

Important : le 13 février 2019, nous organisons le repas dansant «Le Jambon à l'os» dans la Salle polyvalente. N'oubliez pas de réserver et venez nombreux.

Un petit rappel de nos activités à l'année

- La gymnastique pour seniors, la boule bretonne, une section petite randonnée, ceci chaque semaine
- Une journée par mois, nous aimons tous nous retrouver, pour la détente et l'échange, autour de jeux de société, d'un gâteau, d'une boisson chaude.
- Trois repas de qualité animés par des musiciens sur scène : le Jambon à l'os, la Poule au riz et la Potée
- Un pique nique et barbecue au moment des beaux jours
- Voyage et/ou sortie en groupe dans notre belle région
- Notre repas de Noël pour faire la fête



Produits Phytosanitaires



A partir du 1^{er} janvier 2019, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans les jardins, sur les balcons et les terrasses. Les pesticides utilisés par les jardiniers amateurs devront impérativement avoir la mention "Emploi Autorisé dans les Jardins".

Les produits phytosanitaires sont des produits chimiques, on les utilisait pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux. Ils font partie de la famille des pesticides. Ils peuvent avoir des conséquences dommageables sur l'utilisateur et l'environnement. Ainsi, depuis 2017, on n'utilise plus de pesticides dans les espaces publics. Désormais, on ne peut plus acheter ces produits en libre-service. Les vendeurs doivent également conseiller les acheteurs afin qu'ils sachent exactement ce qu'ils achètent.



Les Coët'Lutins

Le Père Noël a posé sa hotte à la Maison des Lutins en avant-première. En effet le vendredi 21 décembre on a fêté Noël chez les COËT'LUTINS. En attendant la venue du "Petit bonhomme au chapeau pointu" un goûter de Noël avec petits gâteaux, clémentines et jus d'orange a été offert aux 20 enfants et 8 assistantes maternelles adhérentes à l'association.

L'invité tant attendu est arrivé à la rencontre des enfants émerveillés pour certains, un peu inquiets pour les autres, mais tout le monde a scandé "Père Noël ! Père Noël !".

Au moment de la distribution des chocolats, le Père Noël s'est attardé auprès de chaque enfant pour recueillir leurs émotions. Dès à présent

l'association vous donne rendez-vous pour une nouvelle soirée théâtre qui aura lieu le 30 mars 2019. La troupe de théâtre KI'KA'FARCES jouera "Association de malfaiteurs" une pièce de Jérôme Leclair pleine de rebondissements.

A vos agendas !!!! pour ne pas oublier ce moment de détente absolue...



Garderie Périscolaire

Le Père Noël est passé déposer des cadeaux pour les enfants.



Pêcheurs des Quintaines

Encore une bonne année pour les pêcheurs avec 65 cartes vendues. Un alevinage a eu lieu le 31 décembre avec des perches, des gardons et 4 sandres.

Ouverture de l'étang le 2 mars à 8 heures

Tarifs pour l'année :

Adultes : 40 €

Enfants : 20 €

Tarif pour la journée : 5 €

Cartes en vente à la Mairie, au café "Au bon accueil", auprès des gardes et du président.

Assemblée générale le 16 février

Prochaines pêcheries de l'association les 7 avril et 2 juin

Renseignements : 06 74 33 90 17



Évasion Hélénaise

L'Évasion Hélénaise organise la 6^{ème} édition, de l'endurance Moto tout terrain.

Un évènement exceptionnel sur la commune de Saint-Hélen qui aura lieu le 15 septembre 2019.

Vitesse, sauts et dérapages sur un circuit technique, seront une nouvelle fois au rendez-vous pour le grand plaisir des pilotes et bien évidemment des spectateurs. Surtout, ne ratez pas le départ très spectaculaire à 12h00 précises sur le site de la Guerche.

Entrée Gratuite - Restauration sur place



avec quelques photos de la prochaine programmation

LES ESCLAFFADES

*vous souhaite une année 2019
riche de découvertes mécaniques,
de sourires partagés et vous donnent
Rendez-vous les 29 et 30 juin.....
Vive les Arts de la Rue !*

Dinan Agglomération et les dossiers en cours

Le premier concerne directement chaque commune avec l'élaboration du PLUi qui se poursuit, le zonage de chaque commune a été défini avec pour rappel des objectifs de densification de l'habitat, de préservation des terres agricoles et des espaces naturels.

La partie "règlement" est en phase de finalisation de rédaction.

Les habitants du secteur Rance qui regroupe les communes de Saint-Hélen, Pleudihen, La Vicomté, St Samson, Plouër, Pleslin-Trigavou et Langrolay sont invités à une réunion publique qui se déroulera le

6 février à 19h00 à la salle des fêtes de St Samson

Autre dossier important, il concerne le transfert de la compétence "voirie". Elle est désormais assurée par Dinan Agglomération qui assurera la rénovation et l'entretien des routes hors centre bourg.

Bien entendu, le choix des routes à rénover se fera en concertation avec les élus de la commune. Le Sivom du Rocher restera l'opérateur privilégié pour l'entretien courant de la voirie sur le territoire des 3 communes adhérentes. On peut espérer que cette



compétence partagée apportera aux communes des assistances techniques de qualité et de réelles économies.

Dans les actions intercommunales, nous souhaitons aussi renforcer les collaborations et mutualisations entre communes proches. C'est une volonté que nous avons partagée avec nos voisins de Pleudihen et de la Vicomté. Nous nous sommes rencontrés et avons engagés la réflexion sur 3 sujets, les centres de loisirs, une salle de sport commune et des liaisons douces qui reliraient nos 3 communes.

ASSOCIATION HORIZON EMPLOI

Horizon Emploi est une association intervenant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire sur le pays de Dinan depuis 1988. Sa mission est **l'insertion par l'activité économique**. L'association est gérée par des administrateurs issus du tissu local.

Engagé dans l'emploi local et la professionnalisation depuis 30 ans, nous nous chargeons de trouver les personnes compétentes pour répondre aux besoins **des particuliers, professionnels et collectivités**.

Vous êtes un particulier, une collectivité, une association, une entreprise...

Vous avez besoin d'une aide, d'un service :

- Ménage, courses, repassage...
- Jardinage, taille de haie...
- Manutention, petite maçonnerie,
- Peinture, papier peint

Horizon Emploi est l'employeur et se charge des démarches administratives. Un simple appel suffit. Intervention possible même de courte durée sans engagement.

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter à :

HORIZON EMPLOI
1, rue Saint Malo - DINAN
Tél : 02 96 39 07 07
Site web: www.elorys.bzh



URBANISME - Récapitulatif 2018

Permis de construire accordés

AUBRÉE Julien	3 La Croix du Frêne	Extension habitation
QUILLIET Gaëlle	La Feuillée	Maison individuelle
LACLAIS Emilie	Les Fouasses	Garage
LE BLEAVEC Carole	Le Gage	Rénovation maison
SEMERIA Pierre	4 Lotissement du Manoir	Maison individuelle
VARIN Thierry	38 Rue du Tertre	Rénovation maison
GAEC des Domaines	Les Domaines	Hangar stockage
REBECCA Darius	15 Domaine du Tertre	Extension habitation
COTTENOT Youenn	Trévallon	Maison individuelle
GUERY Dominique	La Ville es Boues	Maison individuelle
DELAÏTRE Erwan	La Ville es Boues	Extension maison
FEVRIER Gaëtan	La Ville Hamon	Extension maison
VALLARD Johann	43bis Rue du Tertre	Maison individuelle
OLLIVIER Yoann	La Ville-es-Boues	Maison individuelle
ROBERT Cédric	3 Impasse des Genêts	Maison individuelle
GAUDIN David	2 Lotissement du Manoir	Maison individuelle
LEMEE Vincent	La Gouhardière	Extension habitation
BOURSICOT Nicolas	1 Lotissement du Manoir	Maison individuelle
DANIEL Anthony	6 Impasse Georges Sand	Maison individuelle

Déclarations de travaux accordées

DANDRIMONT Bernadette	8 Ham. de La Ganterie	Clôture
MEUDEC Madeleine	Le Plessis Gestion	Ouvertures
MEHEUST Eric	8 Lot. Les Elians	Transf. Maison
KIKANOI Soane	11bis Ham. de La Ganterie	Vélux
LORMEL Henri	Coëtquen	Clôture
GAULTIER Jean-Gabriel	3 Lot. Le Verger	Abri de jardin
MOULEUX Isabelle	23 Lot. Les Vignes	Carport
MASSIE Stephen	Le Perron	Abri de jardin
ROBIN Yvonnick	2 Rue du Clos de l'Épine	Abri + bardage
VALLEE Béatrice	4 Impasse G.Flaubert	Abri de jardin
BEZIEL Charlene	11 Rue des Ecoliers	Fenêtres+clôture
MONTMUSSON Didier	29 Rue du Chêne des Forts	Vélux
BRETON Rozenn	Le Perron	Bardage
RENAUX Jean-Yves	2 Lot. Le Verger	Clôture
TESNIERE Dominique	La Cour Porée	Ouverture mur
ROUCHARD Aline	Le Bois Picot	Clôture
DUCLOS Marc	Les Basses Vallées	Ouvertures
ROGER Raymonde	La Ménaudière	Clôture
LE BORGNE Sylvie	Le Plessis-Gestil	Fenêtre
LE CAM Stéphane	Les Vallées	Clôture
LORRE Annick	14 La Croix du Frêne	Pergola
CHAPRON Emmanuel	51 Ham. De La Ganterie	Clôture
EGAULT Solenn	La Ménaudière	Fenêtres

Calendrier des Festivités 2019

■ Samedi 26 janvier Repas - Evasion Hélénaïse	■ Dimanche 7 avril Pêcherie - Pêcheurs des Quintaines	■ Dimanche 19 mai Fest'Yves - Ecole St Yves
■ Dimanche 3 février Puces couturières - Amicale Laïque	■ Dimanche 7 avril Vide-grenier - APEL Ecole St Yves	■ Samedi 1er juin Repas - Comité des Fêtes
■ Samedi 9 février Soirée dansante - APEL Ecole St Yves	■ Dimanche 28 avril Chasse aux Œufs - Comité des Fêtes	■ Dimanche 2 juin Pêcherie - Pêcheurs des Quintaines
■ Mercredi 13 février Repas - Club de l'Amitié	■ Dimanche 5 mai Pêcherie - Amicale Laïque	■ Dimanche 16 juin Fête de l'Ecole - Ecole Publique
■ Samedi 2 mars Couscous - Comité des Fêtes	■ Samedi 11 mai Poule au Riz - Club de l'Amitié	■ Samedi 29-Dimanche 30 juin Les Esclaffades - Amicale Laïque
■ Samedi 30 mars Théâtre - Les Coët'Lutins		

PLUi de Dinan Agglomération : Où et comment construire demain ?

DINAN
AGGLOMÉRATION

**PLAN
LOCAL
URBANISME
INTERCOMMUNAL**

C'est à cette question que répondra, à terme, le futur PLUi-H de Dinan Agglomération.

Entamée en 2017, l'élaboration de ce document stratégique pour l'avenir de notre territoire s'achèvera dans les prochains mois.

que S'EST-IL PASSE CES DERNIERS MOIS ?

Les élus ont travaillé à traduire leur volonté d'un aménagement et d'un développement durable en tenant compte des spécificités de chaque commune. Les élus du territoire ont défini ensemble la localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme ; Que/s seront les futurs sites de projets ? A quelles vocations seront-ils destinés ? A quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle interdite pour des enjeux agricoles et naturels ? etc.

L'objectif de cette étape est de se doter des outils pour concrétiser les ambitions définies par les élus à horizon 2030 en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, de préservation de l'environnement, de mobilité

LES ÉTAPES INCONTOURNABLES



LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

« Photographie » du territoire, le diagnostic identifie les atouts et contraintes dans tous les domaines : patrimoine, habitat, économie, environnement, équipements, déplacements, paysages...

Quelle est la situation actuelle?



LE PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Il décline en orientations concrètes, les choix retenus par les élus pour le développement futur du territoire à horizon 2030

Quel territoire voulons-nous ?



LA TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE

Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Le texte est complété par une carte, appelée « plan de zonage » qui subdivise le territoire en différents secteurs aux règles spécifiques (zones urbaines, zones naturelles, zones agricoles...)

Comment atteindre notre but?

NOUS
SOMMES
ICI



ARRÊT ET VALIDATION DU PROJET DE PLUI

Les Personnes Publiques Associées (État, Conseil Départemental, Conseil Régional, chambres consulaires...) et les citoyens (enquête publique d'un mois) donnent leur avis une dernière fois. Le Conseil Communautaire approuve le projet. Il devient alors opposable aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable)

Qu'en pensent les partenaires et la population?

COMMENT PUIS-JE M'INFORMER SUR CETTE ÉTAPE CLE ?

Lancée dès le début de ce projet, la **démarche de concertation se poursuit**. Afin de vous permettre de contribuer à cette démarche, **8 réunions publiques** auront lieu fin janvier/début février.

Ces réunions vous permettront d'échanger sur **les grandes lignes du règlement** : comment le zonage a été réalisé ? Pourquoi ce zonage et quelles sont les règles qui s'appliqueront à vos demandes d'autorisation d'urbanisme ?

À VOS AGENDAS

Réunions publiques :

- 22 janvier à 19h, salle des fêtes de ST ANDRE DES EAUX
- 23 janvier à 19h, salle des fêtes d'YVIGNAC LA TOUR
- 28 janvier à 19h, salle de la Source, DINAN
- 29 janvier à 19h, Centre culturel Marie-Paule Salonne (Parvis Kreuzau) à PLANCOET
- 30 janvier à 19h, salle des fêtes de MATIGNON
- 5 février à 19h, salle des fêtes de ST CARNE
- 6 février à 19h, salle des fêtes de ST SAMSON SUR RANGE .
- 7 février à 19h. salle de l'Embarcadère à PLELAN LE PETIT

OU PUIS-JE FORMULER MES REMARQUES ?

Jusqu'à l'arrêt du PLUi, prévu en mars 2019, et qui marquera la fin de la phase d'élaboration, vous pouvez vous exprimer dans les **registres** disponibles au sein de la mairie ou bien par **courrier**, adressé au Président de Dinan Agglomération ou au Maire de votre commune.

Mais le rendez-vous à ne pas manquer sera celui de **l'enquête** publique du PLUi qui se déroulera en août et septembre 2019. Elle vous permettra de consulter l'ensemble des documents du PLUi (les plans, les règlements, etc.) et d'émettre vos remarques et questions auprès d'un commissaire enquêteur. Suite à l'enquête publique, toutes les remarques seront analysées et feront l'objet d'une réponse. Au terme de ce long processus, le PLUi sera soumis, pour approbation, au vote des élus de Dinan Agglomération, fin 2019.

DINAN AGGLOMÉRATION 2030 : OÙ ET COMMENT CONSTRUIRE DEMAIN ?

**FOCUS SUR LES GRANDS
PRINCIPES DU ZONAGE
ET DU RÈGLEMENT**

**Secteur
Pays de Matignon**

**30
JANVIER**
Mercredi 30 JANVIER 2019
19h00
Salle des fêtes
de Matignon

**Secteur
Pays de Plancoët**

**29
JANVIER**
Mardi 29 JANVIER 2019
19h00
Salle Kreuzau, à l'arrière de
la salle omnisport, rue de
la Madelaine, à Plancoët

**Secteur
Pays de Plélan**

**7
FÉVRIER**
Jeudi 7 FÉVRIER 2019
19h00
Salle de l'Embarcadère
de Plélan-le-Petit

**Secteur
Haute Rance**

**23
JANVIER**
Mercredi 23 JANVIER 2019
19h00
Salle des fêtes
d'Yvignac-la-Tour

**Secteur
de la Rance**

**6
FÉVRIER**
MERCREDI 6 FÉVRIER 2019
19h00
Salle des fêtes
de St-Samson-sur-Rance

**Secteur
de Dinan**

**28
JANVIER**
Lundi 28 JANVIER 2019
19h00
Salle de la Source
de Dinan

**Secteur
du Guinefort**

**5
FÉVRIER**
Mardi 5 FÉVRIER 2019
19h00
Salle des fêtes
de St-Carné

**Secteur
Pays d'Evran**

**22
JANVIER**
Mardi 22 JANVIER 2019
19h00
Salle des fêtes
de St-André-des-eaux

Élaguer

Aux abords des lignes électriques

UNE ACTION INDISPENSABLE

Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement des programmes d'élagage sur l'ensemble des communes.

Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier de conditions avantageuses pour le traitement de vos végétaux aux abords des lignes électriques.

Lorsque le réseau électrique est implanté sur votre propriété, Enedis intervient avec votre accord et sous conditions financières pour garantir le respect des distances de sécurité.

VOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public.

Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même après avoir réalisé une DT-DICT*, pour déclarer vos travaux et les réaliser en toute sécurité.

*DT-DICT : Déclarez vos travaux en un clic sur l'adresse du guichet unique : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>



Lorsque vos végétaux occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 6 000 €.

Pour en savoir plus, contactez Enedis au **09 69 32 18 79**

Dinan Agglomération crée les « Eaux de Dinan »

au 1er janvier 2019 sur le secteur « EST » de son territoire

Dinan Agglomération, lors du conseil communautaire du 1er octobre 2018, a opté pour la création de deux sociétés d'économie mixte à opération unique (SEMOP, 40% public, 60% privé) pour la gestion déléguée, dès le 1er janvier 2019, de l'eau potable et de l'assainissement sur le secteur « EST » de son territoire. Cette création est une première en Bretagne dans ce domaine.

Cette structure permet à une collectivité de créer une société avec un opérateur économique privé et, en conséquence, de disposer des performances et de la technicité reconnue des acteurs de l'eau et de l'assainissement, tout en garantissant une gouvernance transparente et active. L'innovation réside ainsi dans le recours à cet outil de la SEMOP qui permet de co-piloter « de l'intérieur » la gestion du service en y associant très étroitement la collectivité publique. La présidence du conseil d'administration de ces sociétés est d'ailleurs assurée par le Président de Dinan Agglomération.

Au terme d'un appel d'offres, deux opérateurs économiques ont été sélectionnés pour une durée de 7 ans : Veolia pour l'eau potable et la Saur pour l'assainissement.

Le changement de prestataires s'effectuera sur les communes du secteur « EST » de Dinan Agglomération : Aucaleuc, Bobital, Brusvily, Calorguen, Commune nouvelle de Dinan, Evran, Lanvallay, La Vicomte sur Rance, Le Hinglé, Le Quiou, Les Champs Géraux, Pleudihen sur Rance, Quévert, Saint Carné, Saint-André-des-Eaux, Saint-Hélen, Saint-Judoce, Saint-Maden, Saint-Juvat, Saint Samson sur Rance, Taden, Tréfumel, Trélivan Trévron, Plouasne, Vildé Guingalan.

Les deux SEMOP formeront les « Eaux de Dinan » avec une déclinaison « Eaux de Dinan - eau potable » et « Eaux de Dinan - assainissement » et partageront courant 2019 un lieu commun pour accueillir les usagers. Dans l'attente de la création de nouveaux locaux, l'accueil sera fera dans les locaux situés 9 bd de Préval – ZI DINAN QUEVERT.

Lors de la facturation de fin d'année 2018, chaque usager recevra, une lettre d'information jointe à leur facture explicitant les changements à venir.

Contacts :

Eaux de Dinan – Eau potable : 09 69 32 35 29

Eaux de Dinan – Assainissement : 02 96 87 96 09

Les logos des SEMOP "Eaux de Dinan" :

Déclinaison "Eaux de Dinan - Eau potable"



Déclinaison "Eaux de Dinan - Assainissement"



ALSH

Le dernier mercredi avant les vacances de Noël, les animateurs ont proposé aux enfants une sortie au cinéma "Emeraude Cinéma" à Dinan pour voir le film "Astérix - Le secret de la potion magique".

L'ALSH de Saint-Hélen en partenariat avec la commune de La-Vicomté-sur-Rance peut accueillir jusqu'à 40 enfants. Il reste régulièrement de la place ! Renseignements auprès des mairies des deux communes.

Toute l'équipe et les enfants vous souhaitent une bonne année 2019 !



Commune de SAINT HÉLEN Commune de LA VICOMTÉ sur RANCE



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Accueil de 3 ans à 12 ans

Ouvert du **11 février au 22 février 2019**
à **LA VICOMTE SUR RANCE**
(Bâtiments scolaires)



*Valérie et Leslie sont prêtes
pour de nouvelles aventures :*

Semaine 1 « Bienvenue à la ferme »

Semaine 2 « Voyage à Venise »



Les dossiers d'inscriptions sont à retirer à la mairie des deux communes à partir du

Lundi 7 janvier 2019

Date de retour **Mercredi 30 janvier dernier délai**

Mairie de Saint-Hélen : 02 96 83 21 55

Mairie de La Vicomté sur Rance : 02 96 83 21 41

Horaires

7 h 30 à 9 h 00Garderie gratuite

9 h 00 à 12 h 00Activités

12 h 00 à 13 h 30Repas

13 h 30 à 17 h 00Activités

17 h 15 à 18 h 30Garderie payante : 1 €

Tarifs

	Quotient Familial	Semaine	Journée sans sortie	Journée avec sortie
Tranche 1	0 à 512	32.00 €	8.50 €	13,50 €
Tranche 2	513 à 700	50.00 €	12.00 €	17,00 €
Tranche 3	701 à 900	58.00 €	13.60 €	23,60 €
Tranche 4	901 à 1 200	65.50 €	15.00 €	25,00 €
Tranche 5	1 201 à 1 500	71.00 €	16.20 €	31,20 €
Tranche 6	+ 1 500	76.50 €	17.30 €	32,30 €

- 50 % pour le 3^{ème}
enfant et suivant

École St-Yves

Eveil musical : instruments d'ici et d'ailleurs

Dans le cadre de notre projet d'école "À l'unisson", le jeudi 10 janvier, toutes les classes de l'école se sont rendues à la salle des fêtes, où Jean-Jean, Jean-Guillaume et Yoann, musiciens au sein d'une association "les trappeurs de rêves" nous attendaient pour nous faire découvrir des instruments venus des 4 coins du monde. Les enfants ont pu découvrir le ulusi de chine, le bol tibétain, le didjeridoo d'Australie, oodoo des Indes, la guimbarde, le hang drum, le mélodica (piano à vent), et encore bien d'autres instruments. Après une écoute attentive, les enfants ont pu participer en accompagnant en rythme l'ambiance de divers continents proposé par les trois musiciens.



Visite de Mr Rivière

Dans le cadre de la géographie, les élèves de CM1 CM2 ont accueilli Monsieur Rivière fin novembre dans leur classe. Ils lui ont posé des questions pour mieux comprendre sa fonction d'adjoint au maire et son rôle au sein de la commune.



Sortie Cinéma

Mardi 18 décembre, tous les élèves de l'école St Yves de St Hélien se sont rendus au cinéma vers le large à Dinan pour une séance offerte en partie par l'APEL. Les CM sont allés découvrir les aventures d'Astérix et Obélix - le secret de la potion magique, pendant que les TPS PS et MS ont visionné trois courts - métrages «La chasse à l'ours». Les élèves de la GS au CE2 sont allés voir «Pachamama», un dessin animé de l'aventure de deux jeunes enfants pour sauver la terre mère. Un moment festif pour tous pendant cette semaine avant Noël !

Temps de l'Avent

Chaque lundi, tous les élèves se sont retrouvés dans la classe de maternelle pour cheminer ensemble pendant l'Avent... Attendre, Espérer, Se mettre en marche avec Marie et nous avons terminé le vendredi des vacances avec Accueillir : un temps de prière commune, un chant gestué «Je vous salue Marie» et des échanges ouverts entre élèves. Chaque classe est repartie avec la bougie de l'Avent.



Célébration et goûter de Noël

Jeudi 20 décembre, nous avons célébré la fin de l'Avent avec le Père Guillaume de Montgolfier. Sur le chemin qui mène à Bethléem, Marie et Joseph ont attendu, se sont mis en marche et ont espéré sans jamais perdre courage... Nous aussi nous nous sommes mis en marche et attendons que Noël arrive ! La naissance de Jésus, c'est comme un cadeau que Dieu nous fait pour nous faire comprendre qu'il nous aime. Chaque classe est venue dire ce que représentait pour elle chaque mot clé de l'Avent. Nous avons chanté, écouté, parlé, dansé avec le chant gestué à Marie et prié ensemble.



Cette belle journée s'est terminée avec un goûter, organisé par les parents de l'APEL et offert aux élèves et à leur famille. Les élèves ont présenté des chants de Noël avant de partager clémentines, chocolats et madeleines!

Passage du Père Noël

Le vendredi 21 décembre, quelle surprise ce matin ! Le Père Noël nous a rendu visite. Il est passé rencontrer chacune des 4 classes, les bras chargés de cadeaux. Des jeux de société, des jeux d'éveil pour les plus jeunes et des livres pour les plus grands. Quel bonheur ! Il a même oublié sa cloche dans la classe des CE !



École Publique Émilie et Germaine Tillion

La fin de l'année 2018 s'est achevée avec le partage d'un moment festif.

La fête de Noël a rencontré un vif succès. Les familles ont assisté à de petits spectacles proposés par les enfants, le tout ponctué par des moments musicaux proposés par des



parents d'élèves et amis de l'école. Un marché de Noël proposait des objets fabriqués par les classes ou des parents d'élèves, il a bien été apprécié.

Le Père Noël à l'École

Le vendredi 21 décembre 2018 nous avons eu la visite du Père-Noël dans l'école.

Accompagné par les membres de l'Amicale Laïque, il a apporté des cadeaux dans chaque classe pour la plus grande joie des élèves qui ont découvert des livres, des jeux de société, une tablette numérique, un coin écoute.....



VOUS HABITEZ DINAN-AGGLOMÉRATION...

Demandez votre carte de résident local

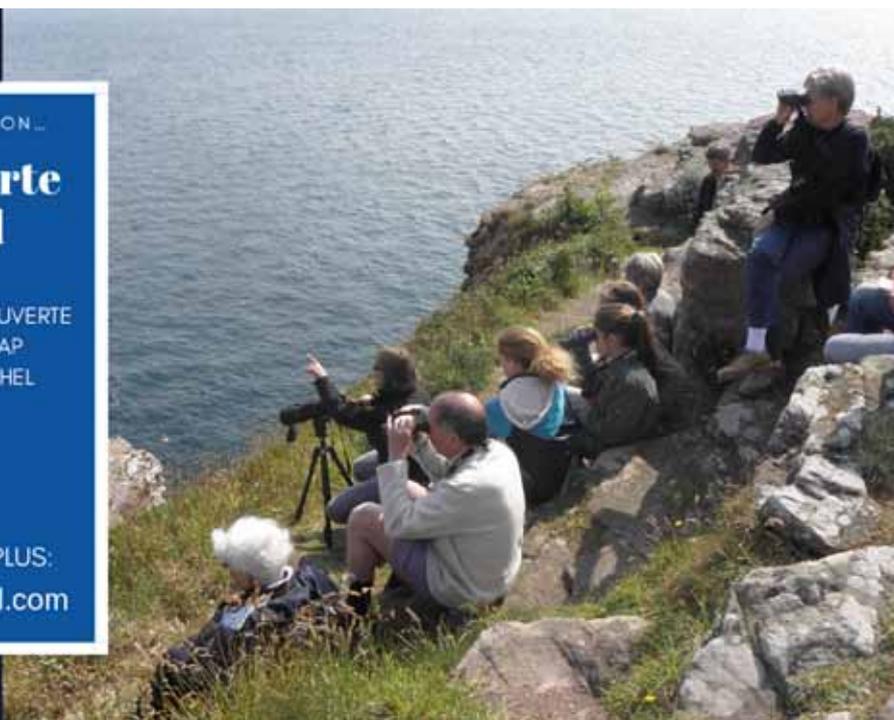
Carte gratuite

30% de réduction sur nos sorties Nature et Patrimoine

ET PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DU GRAND SITE CAP D'ERQUY-CAP FRÉHEL

POUR EN SAVOIR PLUS:

www.grandsite-capserquyfrehel.com



École Publique Émilie et Germaine Tillion

Projet Danse :

Le projet danse s'est achevé le 17 décembre. Les 2 classes de maternelle et les 2 classes de CP et CE ont travaillé avec Nathalie Grand (danseuse professionnelle) pendant 7 séances la danse de création sur des thèmes variés : l'espace, le mouvement, les émotions, la mer, la rencontre et l'amitié. Ses interventions et le travail conjoint en classe ont permis aux enfants d'exprimer leur créativité, de prendre confiance en eux dans l'écoute et le respect de leurs camarades.



Ce travail riche d'enseignement pour les élèves aboutira à la réalisation d'un spectacle.

Toutes les classes ont pu construire des chorégraphies originales qui seront présentées lors de la fête de l'école en fin d'année.

Projet Totem :

Le projet en Arts Plastiques avec l'Office Central de Coopération à l'École (OCCE) est lancé. A partir d'une collecte d'objets divers et variés, les élèves des classes de Petite Section et de CP vont créer collectivement des TOTEMS. Chaque élève pourra inscrire sa création dans l'œuvre collective de la classe.

Les "chantiers" de création ont démarré, l'élaboration des œuvres se fait avec les conseils avisés de Francis L'Huillier, un plasticien qui intervient 2 fois dans chaque classe. La première intervention a eu lieu le vendredi 11 janvier, la seconde aura lieu en mars.

Une journée-rencontre avec toutes les écoles costarmoricaines participantes se déroulera en avril prochain à l'école de Trégueux. Les TOTEMS seront ensuite exposés à l'école



Préparation du Rallye automobile par les CM1-CM2

Après avoir travaillé sur les engrenages et l'électricité, nous entamons maintenant la fabrication de nos véhicules filoguidés. Nos voitures devront avancer tout droit mais aussi tourner à gauche et à droite. Nous avons commencé le montage des 2 moteurs qui propulseront nos engins. Bientôt nous débuterons l'installation du circuit électrique.

Au troisième trimestre, notre classe rencontrera celle de la Vicomté sur Rance lors d'un rallye auto. Chaque équipe devra piloter sa voiture sur un circuit. Gare aux sorties de routes et aux chicanes !



L'équipe enseignante adresse ses meilleurs vœux aux familles, aux bénévoles de la section parents de l'amicale laïque, à l'Amicale Laïque et à la municipalité.

Les informations culturelles et loisirs sont publiées sous réserve de modifications de dernière minute par les organisateurs.

Directeur de la publication : **Pascal Perrin** - Rédaction : **Secrétaires de Mairie et Groupe Communication**

Mairie - 22100 Saint-Hélen - Tél. : 02.96.83.21.55 - Fax : 02.96.88.22.62

Courriel : mairie.st.helen@wanadoo.fr - Site : www.saint-helen.fr

Horaires de la mairie :

Lundi, Mardi et Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 • **Mercredi, Jeudi et Samedi :** 9h00 - 12h00

Imprimé par nos soins ■ Conception : **Pépito-Créations - 06 67 47 35 44.**

